

L'ENJEU DE L'ENVIRONNEMENT - SUJET DE DISSERTATION

LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT DEPUIS LES ANNÉES 1970 ?

Corrigé

Introduction

En 2021, au premier jour de son mandat, le président Joe Biden signait le décret actant le retour des États-Unis au sein de l'Accord de Paris sur le climat. Ce geste fort illustre à lui seul les revirements incessants de la diplomatie environnementale de la première puissance mondiale depuis un demi-siècle. Les États-Unis, construits sur le mythe de la « Frontière » — cette idée d'une nature sauvage (*Wilderness*) et infinie à dompter —, entretiennent un rapport profondément paradoxal avec l'écologie. La gouvernance mondiale de l'environnement, définie comme l'ensemble des règles, des négociations et des institutions (généralement sous l'égide de l'ONU) visant à gérer collectivement les défis écologiques planétaires, ne peut se faire sans Washington, mais se fait souvent contre ses intérêts immédiats. L'année 1970 marque un tournant indispensable : c'est l'émergence de la conscience environnementale moderne à travers le premier *Earth Day* (Jour de la Terre) et l'institutionnalisation des premières grandes lois fédérales américaines, au moment même où s'amorce la mondialisation des enjeux climatiques.

Dès lors, dans quelle mesure la politique environnementale des États-Unis oscille-t-elle entre la tentation d'un leadership mondial et la défense stricte de leur souveraineté économique, faisant de la première puissance un acteur imprévisible de la gouvernance globale ?

Nous verrons d'abord que les États-Unis ont été des pionniers de la protection environnementale, jetant les bases d'un leadership mondial potentiel (I). Puis, nous analyserons comment la défense de l'*American Way of life* et la polarisation politique ont transformé Washington en un acteur multilatéral indécis et souvent bloquant (II). Enfin, nous démontrerons que la gouvernance américaine s'est fragmentée, l'élan écologique étant aujourd'hui porté par les acteurs locaux et une compétition industrielle verte face à la Chine (III).

Dévelop. 1

Des pionniers de la protection à l'affirmation d'un leadership environnemental (1970-1990)

L'ancrage historique : du mythe de la nature à l'institutionnalisation de 1970

La conscience environnementale américaine ne naît pas en 1970 ; elle puise ses racines dans les débats du XIXe siècle entre la « préservation » de John Muir (sanctuariser la nature sans l'homme, à l'origine du parc de Yellowstone en 1872) et la « conservation » de Gifford Pinchot (gérer sagement les ressources pour l'économie). Cependant, le tournant vers une politique publique globale s'opère autour de 1970. Porté par une société civile mobilisée (publication du livre choc *Printemps silencieux* de Rachel Carson en 1962), l'État fédéral s'empare du sujet. Sous la présidence de Richard Nixon, les États-Unis créent l'EPA (Agence de protection de l'environnement) en 1970 et votent des lois majeures comme le *Clean Air Act* (1970) et le *Clean Water Act* (1972). À cette époque, les États-Unis disposent de la législation la plus avancée du monde.

Le soft power environnemental américain sur la scène internationale

Forts de leur avance législative et scientifique, les États-Unis s'imposent comme les moteurs des premières grandes initiatives multilatérales. Lors du Sommet de la Terre à Stockholm en 1972, la doctrine américaine inspire la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le point d'orgue de ce leadership intervient en 1987 avec la signature du **Protocole de Montréal** visant à protéger la couche d'ozone. Sous l'impulsion de Washington, ce traité est un succès géopolitique mondial : il impose des restrictions contraignantes et montre que les États-Unis sont capables de guider le monde pour résoudre une crise écologique globale, faisant de leur science un outil de *soft power*.

Dévelop. 2

Le choix du souverainisme économique : un acteur multilatéral indécis et bloquant (1990-2020)

La défense absolue de l'American Way of Life face aux traités internationaux

À partir des années 1990, la donne change. Le changement climatique devient le cœur de la gouvernance mondiale (création du GIEC en 1988), mais ses solutions (baisser les énergies fossiles) menacent directement le modèle de puissance américain, fondé sur une consommation de masse et une énergie bon marché. En 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, le président George H. W. Bush prononce une phrase historique : « *Le mode de vie des Américains n'est pas négociable* ». Cette posture culmine en 1997 avec le **Protocole de Kyoto**. Bien que signé par l'exécutif de Bill Clinton, le Sénat américain refuse catégoriquement de le ratifier (résolution Byrd-Hagel à 95 voix contre 0), au motif que le traité n'impose pas de restrictions aux pays émergents comme la Chine, ce qui pénaliserait l'économie américaine. En refusant d'appliquer Kyoto, les États-Unis cassent la dynamique multilatérale.

L'unilatéralisme et la polarisation politique en "dents de scie"

La gouvernance environnementale devient alors l'otage de la polarisation politique extrême à Washington. Le parti républicain, historiquement lié aux **lobbies industriels et climatosceptiques** (firmes pétrolières, charbon), combat les réglementations écologiques au nom de la liberté d'entreprendre. Le parti démocrate tente, à l'inverse, de réengager le pays. Cette fracture crée une diplomatie en "dents de scie" qui déstabilise la planète :

- En 2015, Barack Obama engage les États-Unis dans l'**Accord de Paris** via un décret (évitant le vote du Sénat).
- En 2017, Donald Trump, climatosceptique assumé et défenseur du « *America First* », annonce le retrait unilatéral des États-Unis de cet accord, libérant l'exploitation nationale du gaz de schiste par fracturation hydraulique (*fracking*). Pendant quatre ans, la première puissance mondiale déserte le leadership climatique global.

Une gouvernance fragmentée et le retour d'une puissance verte pragmatique (Depuis 2020)

La gouvernance multi-niveaux : le relais des acteurs locaux et privés

Face au désengagement ou aux hésitations de l'État fédéral à Washington, la structure fédérale des États-Unis a permis l'émergence de contre-pouvoirs puissants. C'est la mise en place d'une gouvernance « par le bas » (*bottom-up*). Dès le retrait de Trump, des États fédérés majeurs, au premier rang desquels la **Californie** (5^e puissance économique mondiale si elle était indépendante) et New York, se sont associés à des centaines de municipalités et de firmes transnationales (les GAFAM) au sein de l'alliance *We Are Still In*. Ces acteurs ont appliqué les objectifs de l'Accord de Paris à leur échelle, prouvant que la puissance environnementale américaine est fragmentée et ne se résume pas aux décisions de la Maison-Blanche.

L'Inflation Reduction Act (IRA) : le climat comme arme de guerre économique

Le retour de Joe Biden en 2021 réintègre les États-Unis dans le jeu multilatéral, mais sous une forme très pragmatique et protectionniste. En 2022, le vote de l'**IRA (Inflation Reduction Act)** injecte près de 370 milliards de dollars dans la transition énergétique. L'objectif n'est plus seulement de sauver la planète par altruisme multilatéral, mais d'utiliser l'écologie comme un outil de puissance industrielle face à la **Chine** (qui détient le monopole des terres rares et des panneaux solaires). En subventionnant massivement les voitures électriques et les technologies vertes fabriquées sur le sol américain, Washington fait du climat le nouveau terrain de la compétition géopolitique mondiale.

Conclusion

En somme, depuis 1970, le rôle des États-Unis dans la gouvernance mondiale de l'environnement est marqué par une profonde dualité. Acteurs pionniers et indispensables par leur puissance financière, scientifique et normative, ils se sont également affirmés comme un frein majeur au multilatéralisme dès lors que la protection globale menaçait leur hégémonie économique et leur modèle thermo-industriel. Aujourd'hui, la politique environnementale américaine n'est plus linéaire : elle est fragmentée entre des acteurs locaux moteurs et un État fédéral qui pense désormais la transition écologique sous le prisme de la rivalité de puissance.

Dès lors, face à l'urgence climatique mondiale, on peut se demander si cette transition américaine, dictée par la compétition économique avec Pékin, sera assez rapide pour maintenir l'habitabilité de la planète, ou si le retour prévisible d'alternances politiques climatosceptiques à Washington condamne par avance l'efficacité des futurs sommets mondiaux.

COMMENTAIRES MÉTHODOLOGIQUES

Pour transformer ce corrigé en outil de révision efficace et obtenir la note maximale le jour du Bac, analyse bien les points de méthode suivants :

1. Analyser la construction de l'introduction (La "vitrine" de la copie)

- **L'accroche temporelle** : Elle doit être précise et récente (ici, le décret de Joe Biden en 2021). Cela prouve immédiatement au correcteur que tu suis l'actualité géopolitique.
- **La problématisation** : C'est le cœur de l'intro. Remarque comment le sujet est problématisé autour d'une **tension/contradiction** (« *entre la tentation d'un leadership mondial et la défense stricte de leur souveraineté...* »). Ne pose jamais une question bateau du type : "Quel est le rôle des USA ?". Interroge le paradoxe.
- **Les définitions** : Les termes "gouvernance mondiale" et "environnement" sont définis précisément dans le contexte américain (le mythe de la Frontière).

2. Repérer le vocabulaire spécifique HGGSP (Les "mots magiques")

Le correcteur du bac a une grille d'évaluation. Il cherche des concepts précis issus du cours. Dans cette copie, souligne et mémorise :

- **La distinction Muir / Pinchot** : (Préservation vs Conservation). Indispensable pour montrer la profondeur historique.
- **La notion de gouvernance multi-niveaux / "Bottom-up"** : Pour expliquer le rôle de la Californie et des acteurs locaux.
- **La diplomatie en "dents de scie"** : Expression parfaite pour qualifier les allers-retours Obama-Trump-Biden.
- **L'American Way of Life et les lobbies fossiles** : Pour expliquer les blocages économiques et structurels de la puissance américaine.

3. L'importance des exemples précis et localisés

Une bonne copie d'HGGSP refuse les généralités. Remarque la précision des exemples utilisés dans le corrigé :

- Pas seulement "un traité sur l'ozone" → **Le Protocole de Montréal (1987)**.
- Pas seulement "le refus d'un traité" → **Le refus de ratifier Kyoto (1997) par le Sénat via la résolution Byrd-Hagel**.
- Pas seulement "un plan d'aide écologique" → **L'IRA (Inflation Reduction Act) de 2022 et ses 370 milliards de dollars**.
- Pas seulement "des villes et des entreprises" → **L'alliance *We Are Still In***.

4. Structurer la nuance (Éviter le manichéisme)

Le piège absolu dans ce type de sujet est de faire une copie "anti-américaine" (en disant qu'ils polluent et bloquent tout) ou une copie "naïve" (en disant qu'ils sauvent le monde).

- La structure choisie ici montre une **évolution logique** : les fondations (I) → les blocages et les raisons économiques (II) → la complexité actuelle et la

reconfiguration du problème (III). La troisième partie permet de dépasser le simple clivage "Trump vs Biden" en montrant que l'enjeu actuel est la **guerre économique verte contre la Chine**.

5. Comment l'utiliser pour l'Étude de Documents ?

Ce corrigé est une mine d'or pour critiquer des documents.

- Si on te donne au bac un **discours de Donald Trump** justifiant le retrait de l'Accord de Paris → Ton paragraphe II.B te donne toutes les clés pour expliquer le contexte (les lobbies, le gaz de schiste, la polarisation politique).
- Si on te donne une **carte des initiatives écologiques aux États-Unis** → Ton paragraphe III.A te permet de faire l'apport de connaissances nécessaire (le rôle de la Californie, l'alliance *We Are Still In*, la structure fédérale).
- Si on te donne un **discours de Joe Biden à une COP** → Ton paragraphe III.B te permet d'exercer ton esprit critique : montrer que derrière les beaux discours multilatéraux, l'IRA cache une stratégie protectionniste féroce contre l'industrie chinoise.